

Comment gérer les épisodes de sécheresse au Maroc ? Quelques enseignements tirés à partir de l'expérience 2016

Mohammed Sadiki

Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime du Maroc

Le Plan Maroc Vert (PMV), stratégie de déclinaison de la politique agricole du Maroc, a été lancé en 2008 pour impulser une mise à niveau du secteur et devenir l'un des moteurs de croissance de l'économie nationale, ainsi qu'un pourvoyeur d'emplois, tant en milieu rural que dans les villes. En faisant le choix d'une agriculture territorialement diversifiée, sociologiquement plurielle et durable, cette stratégie inscrit l'agriculture marocaine dans la trilogie du développement durable conjuguant l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation des ressources naturelles, à travers une meilleure compréhension des dynamiques géographiques, spatiales et économiques propres à chaque espace agricole national.

Plaçant l'investissement au cœur de son dispositif opérationnel, le PMV promeut une agriculture pour tous et sans exclusion, à travers des instruments d'intervention différenciés selon les filières et en fonction des exploitations. De l'agriculture solidaire, centrée sur l'amélioration du revenu agricole des exploitants et la lutte contre la précarité – notamment dans les zones fragiles –, à l'agriculture moderne à forte valeur ajoutée capable d'être compétitive dans la mondialisation, le dispositif se veut socialement et territorialement inclusif, économiquement et politiquement intégré. De la diversité du Maroc, tant en termes d'atouts que de vulnérabilités, découle l'idée de préserver la pluralité des systèmes agricoles et la mosaïque des territoires.

Huit ans après son lancement, ce plan a déjà repositionné l'agriculture en tant que moteur de la croissance économique et du développement social du pays. Avec un net décollage de la productivité, les indicateurs de performance à l'actif du Plan Maroc Vert sont positifs et dépassent même les prévisions pour plusieurs volets.

Il est intéressant d'examiner ces dynamiques à l'heure où le Royaume vient de connaître une sécheresse historique, qui nous rappelle l'intimité du lien entre agriculture et climat. Cet article présente l'action des pouvoirs publics, conduite pour gérer à court comme à moyen-terme ce défi majeur des aléas météorologiques dans un pays au climat capricieux.

L'agriculture, secteur climato-dépendant

L'agriculture est l'activité essentielle à la vie et au développement la plus climato-dépendante. Situé à l'extrême Nord-Ouest du continent africain, lui-même véritable mosaïque climatique, le Maroc présente des situations météorologiques contrastées avec des variabilités spatiales et temporelles. L'enjeu du climat n'est certes pas nouveau, mais les changements prennent une ampleur inquiétante et s'accroissent sur des périodes plus courtes que par le passé.

Le secteur agricole se trouve ainsi exposé à de multiples adversités et risques. Il doit toujours faire preuve d'adaptation face aux facteurs météorologiques dont la sécheresse constitue le plus important, le plus récurrent, mais également le plus terrible, le plus incertain et le moins prévisible d'entre eux. Bien qu'elle puisse survenir sous tous les types de climat, les régions semi-arides, majoritaires au Maroc, sont parmi les plus vulnérables, car elles connaissent déjà et régulièrement un déficit hydrique tout au long du cycle des cultures, dû à des précipitations extrêmement variables.

La gouvernance du secteur agricole intègre ces données essentielles et structure le pilotage des interventions annuelles afin d'anticiper des situations de risques. Au début de chaque année agricole, les services du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM) déclenchent sur l'ensemble du territoire national un suivi régulier basé sur une batterie d'indicateurs pour apprécier et effectuer une veille en temps réel des évolutions des conditions de la saison agricole, suivre le cycle des cultures depuis la mise en place à la récolte, les conditions hydriques, l'état du cheptel, les marchés etc.

Le déploiement des programmes de gestion de la campagne, comprenant des séries de mesures définies à la veille de chaque saison, est régulièrement ajusté selon la nécessité dictée par les conditions climato-environnementales en intégrant les préoccupations d'ordre économique, social et environnemental.

La campagne agricole 2015-2016, victime de la sécheresse

La campagne agricole (2015-2016) a enregistré un manque et un retard de précipitations dès le mois de novembre. Depuis le début du mois de décembre, un déficit pluviométrique a commencé à se creuser par rapport à une année normale pour dépasser 63% à fin janvier avec des indicateurs montrant un début d'impact. Les effets se sont aggravés au cours des mois suivants avec un déficit pluviométrique continuant à s'alourdir jusqu'à la fin de la saison avec environ 50%. Les emblavements en céréales, n'ayant été réalisés qu'à 62% du programme prévisionnel de la campagne agricole (3,2 millions d'hectares semés sur 5 millions) par manque de pluies en période de semis, ont vu leur potentiel de production sérieusement affecté dans la quasi-totalité des régions agricoles pluviales.

De même, l'apport des parcours, des jachères et des cultures fourragères nécessaires à la couverture des besoins alimentaires du cheptel a été fortement réduit et compromis. L'impact sur l'élevage, qui traduit l'effort d'investissement fourni par les éleveurs sur plusieurs années et qui demeure le premier secteur créateur d'emplois agricoles (avec une part de 65%), est des plus immédiats. La campagne 2015-2016 prend le relais d'une très bonne année, marquée par une récolte céréalière record de 11,7 millions de tonnes. Son démarrage a ainsi été marqué par une stabilité des prix des aliments de bétail et des animaux sur pieds jusqu'à début décembre, grâce aux stocks constitués par les exploitations agricoles à l'échelle nationale. Les prix des aliments de bétail ont commencé à grimper à partir de la mi-décembre et franchi le seuil d'alerte en janvier.

La persistance de ce déficit pluviométrique s'est fait par ailleurs sentir sur les disponibilités en eau potable dans plusieurs localités et sur la nécessité des apports en eau pour les jeunes plantations d'arboriculture fruitière en zones pluviales.

Les périmètres irrigués, première source de création de la valeur ajoutée végétale (60%) et deuxième créateur d'emplois agricoles (avec une part de 25%), assurent l'approvisionnement régulier du marché en fruits et légumes, semences certifiées, cultures annuelles sous contrat, etc.

Le taux de remplissage des barrages à usage agricole, bien que satisfaisant pour la campagne 2015-2016, a requis une surveillance et une gestion optimisée de façon à assurer la couverture des besoins de cette année et ceux nécessaires au démarrage de la campagne suivante.

Enfin, l'assurance céréalière multirisque climatique des cultures, particulièrement des céréales, a vu augmenter soudainement le nombre d'agriculteurs souscripteurs pour atteindre un record couvrant 32% de la superficie emblavée en céréales et légumineuses. En effet, bien que l'offre d'assurance ait connu un engouement depuis son démarrage en 2011, c'est en 2015-2016 que le chiffre de 1,1 million d'hectares couverts a été atteint pour la première fois.

Le programme d'intervention pour gérer les effets induits de sécheresse

Dès que les indicateurs ont atteint le seuil d'alerte en janvier, un programme d'intervention spécifique a été formulé pour faire face au déficit pluviométrique et atténuer ses effets en prenant les mesures nécessaires et en apportant les solutions les plus adéquates au bénéfice du secteur et des populations rurales.

Impulsé sur des orientations qui veillent à maintenir les équilibres dans le monde rural, ce programme est structuré en trois composantes complémentaires déclinées en une batterie d'actions déployées selon des approches novatrices, dans la perspective de mieux cibler les bénéficiaires en particulier les plus vulnérables d'entre eux. Partant des acquis du Plan Maroc Vert, le programme tire les enseignements nécessaires des précédentes interventions de l'Etat pour faire face aux effets du déficit pluviométrique et de la sécheresse. L'approche adoptée en matière de gouvernance du programme se veut novatrice en rompant avec les systèmes excessivement administrés notamment en matière d'assistance aux agriculteurs en années difficiles.

Défini sur une période prévisionnelle de huit mois, pour couvrir le reste de campagne de février jusqu'au début de la saison agricole suivante, le programme (voir en annexe) a été décliné en dix axes organisés selon trois composantes: la protection des ressources animales, la protection des ressources végétales et le maintien des équilibres dans le monde rural.

Le programme d'intervention pour gérer les effets induits de sécheresse

Composante 1

Protection des ressources animales

1. Appui aux aliments de bétail
2. Abreuvement du bétail
3. Prévention des maladies des animaux

Composante 2 :

Protection des ressources végétales

4. L'irrigation des jeunes plantations d'arboriculture fruitière sous régime pluvial, notamment issues du programme de l'agriculture solidaire réalisé dans le cadre du Pilier II du Plan Maroc Vert;
5. La sécurisation de la multiplication des semences certifiées pour assurer leur disponibilité pour la campagne prochaine (2016-2017);
6. La sécurisation de la production des cultures en périmètres irrigués;
7. L'indemnisation dans les meilleurs délais des agriculteurs sinistrés, souscripteurs à l'assurance céréalière multirisque;
8. L'encouragement de la reconversion aux cultures de printemps.

Composante 3 :

Maintien des équilibres dans le Monde Rural

9. Amélioration de l'accès à l'eau potable des populations des zones rurales défavorisées,
10. La mise en œuvre de projets d'agriculture solidaire au bénéfice des populations locales.

Gouvernance du programme

Le budget nécessaire au programme a été mobilisé à travers des mécanismes permettant d'en disposer à temps. Cette importante mobilisation en un temps court, ayant fait fonctionner toutes les synergies nécessaires entre les services et les départements concernés, constitue le premier facteur de succès du programme.

Un dispositif organisationnel national et régional dédié au pilotage de ce programme a été mis en place pour la coordination, le suivi et l'évaluation du programme afin d'en assurer une exécution rigoureuse, rapide et transparente. Il mobilise les structures centrales, régionales et locales du département de l'agriculture et repose sur la veille, sur l'efficacité et l'efficacité de déploiement des mécanismes administratifs pour un fonctionnement optimum.

Dès l'annonce des orientations cadrant l'intervention, les préparatifs du programme ont d'abord mobilisé toutes les structures du département de l'agriculture, puis une série d'échanges nécessaires avec les autres départements ministériels et les établissements concernés, ensuite des concertations avec les professionnels et les représentants des agriculteurs et éleveurs, puis la définition du détail des actions du programme à toutes les échelles, avant sa quantification et sa budgétisation.

Eu égard à l'urgence que requiert la mise en œuvre du programme, les services responsables de la gestion des marchés ont fait appel aux procédés des marchés publics que requièrent la situation d'urgence avec la nécessaire mise en concurrence et la publicité préalable, pour la sélection des titulaires des marchés afin de garantir la transparence du processus et l'optimisation des coûts. Ces dispositions procédurales ont été portées à la connaissance des concernés à tous les niveaux (services centraux et déconcentrés, opérateurs) à travers des mécanismes adéquats.

Veillant à ce que les agriculteurs aient accès à toutes les informations relatives aux mesures prises dans le cadre du programme de lutte contre les effets du déficit pluviométrique, une large campagne de communication a été déployée à travers différents supports de communication:

- Des émissions et des spots de télévision et de radio seront diffusés sur les trois chaînes de télévision nationale (Al Oula, 2M et MédiaTV) ainsi que sur les chaînes de la radio nationale et régionales, afin d'expliquer aux agriculteurs le contenu et le déroulement du programme dans sa globalité et pour chacune de ses composantes ;

- L'affichage de supports de communication et la distribution de flyers au niveau de l'ensemble des services extérieurs du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et des établissements sous tutelle, des Chambres d'Agriculture et des lieux de concentration des agriculteurs (notamment les communes rurales, les manifestations régionales, les coopératives laitières et les souks hebdomadaires);
- Des écoles aux champs pour les filières de production animales (rationnement alimentaire du bétail et hygiène);
- Des journées de sensibilisation et d'information relatives à l'installation des cultures de printemps, à travers le réseau des conseillers agricoles au niveau des structures locales de proximité;
- Une campagne de sensibilisation relative à l'économie d'eau, au rationnement de l'utilisation des eaux d'irrigation et la sauvegarde des plantations, particulièrement celles réalisées dans le cadre des projets d'agriculture solidaire ;
- Un programme de développement des compétences au profit de 10 000 agriculteurs et femmes rurales, axé sur les bonnes pratiques à adopter pour atténuer les effets de la sécheresse et du déficit pluviométrique ;
- Un programme de développement socio-économique des projets générateurs de revenus, au profit de la femme rurale.

Pilotage et suivi et évaluation de la mise en œuvre

Pour garantir la transparence des processus et l'efficacité dans l'exécution des différentes composantes de ce programme, une organisation dédiée a été mise en place avec une approche reposant sur l'anticipation, la réactivité, la transparence, le contrôle et la rapidité de mise en œuvre des procédures en adoptant les outils efficaces nécessaires.

Placé sous les orientations du Ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime et le pilotage global du Secrétaire général du département de l'Agriculture, le dispositif organisationnel comprend les niveaux central, régional, provincial et local. La mise en œuvre des composantes du programme défini, adopte une démarche de travail de proximité à travers les services déconcentrés du MAPM afin de couvrir toutes les

régions et d'atteindre les agriculteurs et éleveurs des communes les plus éloignées selon les composantes et les opérations du programme. Les composantes du programme ont été déployées en fonction des conditions climatiques et sur la base des indicateurs de terrain.

A travers un point de commandement (PC) central à l'échelle nationale et un PC régional à l'échelle de chacune des 12 régions du Royaume, le système fonctionne continuellement et examine au quotidien l'évolution de la campagne avec la vigilance requise et l'écoute du terrain sur la base d'un suivi de proximité. Des comités centraux et régionaux, des commissions et des task-forces sont mis en place pour le suivi des opérations selon les composantes et les besoins avec un système de coordination permettant la fluidité de remontée de l'information et la transmission des instructions au moment voulu.

Un système d'information dédié a été implanté, assurant un suivi en temps réel de toutes les opérations déployées avec les détails nécessaires, afin de permettre des ajustements immédiats en cas de besoin. Les services locaux, provinciaux et régionaux des différents intervenants alimentent quotidiennement le système par les données des opérations et les indicateurs de l'état d'avancement. Des *reportings* quotidiens et hebdomadaires sont établis à l'échelle régionale sur les réalisations relatives aux différentes composantes conformément à des canevas dédiés mis en place.

La mise en œuvre a mobilisé autour du MAPM, les Ministères de l'Economie et des Finances, de l'Intérieur et le Département de l'eau, chacun dans le cadre de ses missions avec une coordination renforcée de ce programme.

Une Commission nationale, présidée par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (au sein du département de l'Agriculture) composée des représentants des départements concernés, procède à une évaluation régulière des opérations réalisées sur la base du *reporting* mis en place à cet effet. Ce *reporting* comprend un volet physique un volet financier et des rapports d'audit de chaque opération.

L'évaluation de la mise en œuvre des opérations montre une grande efficacité et l'intervention à temps, conformément au planning de travail, avec une mobilisation totale des services concernés tant au niveau central que régional et local. Les informations remontant du terrain ainsi que l'audit accompagnant chaque opération montrent clairement une satisfaction des bénéficiaires.

La réussite de ce programme tient essentiellement à la conjugaison des facteurs clés suivants:

- La mobilisation des ressources financières à temps et selon le séquençage arrêté afin de réaliser les opérations identifiées dans les délais impartis ;
- La réalisation des actions et projets au niveau local avec célérité, rigueur et transparence, afin de répondre efficacement aux attentes des populations ciblées, notamment les plus démunies ;
- L'adhésion et l'engagement de l'ensemble des acteurs au programme et l'orchestration réussie par les Directions régionales de l'agriculture (DRA) des actions des différentes parties impliquées dans la mise en œuvre du programme au niveau régional (services extérieurs des départements et établissements publics impliqués, chambres d'agriculture, organisations professionnelles et société civile).
- Une communication continue relayée par des supports appropriés ciblant les concernés.
- Une gouvernance rigoureuse depuis la planification à l'exécution sur le terrain, le suivi et l'évaluation assurant anticipation, réactivité, célérité et transparence.

Acquis et enseignements

Gouvernance efficiente

Au-delà des seules exploitations agricoles, l'adaptation suppose des stratégies politiques et des ajustements au niveau de la gouvernance globale. Posséder la capacité d'intervenir à temps et avec célérité fait partie des outils d'atténuation des aléas climatiques, à côté d'autres stratégies de déploiement de techniques et de pratiques d'adaptation.

Cela requiert une gouvernance appropriée, intégrant une programmation d'anticipation, de réactivité, des moyens dédiés sécurisés – ainsi que leur gestion efficiente – mais aussi et surtout une approche de suivi sur la base d'une batterie d'indicateurs précis déclencheurs des interventions en temps et en lieux voulus. Le cas du programme spécifique déclenché au Maroc au milieu de la saison agricole 2015-2016, sur la base des indicateurs de suivi de la campagne indiquant la nécessité d'intervenir pour amortir les effets négatifs potentiels du déficit pluviométrique et protéger les ressources animales et végétales, est à ce titre illustratif des interventions d'envergure indispensables en pareilles circonstances.

Programme structurel pour l'anticipation et la gestion des impacts du changement climatique

Le Plan Maroc Vert s'est fixé comme objectif d'améliorer de façon pérenne les revenus des agriculteurs dans le monde rural. Tenant compte du changement climatique, en tant que phénomène structurel touchant le Maroc comme nombre d'autres pays à climat semi-aride ou aride, la question de la résilience de l'agriculture au changement climatique est au cœur du PMV. L'approche du Plan Maroc Vert pour atténuer, s'adapter et prévenir ses effets et son impact repose d'une part sur le déploiement des techniques et des pratiques innovantes et d'autre part sur des stratégies d'intervention proactives. Les programmes et projets du Plan Maroc Vert sont fondés sur une rationalisation de l'usage des ressources naturelles afin d'accroître la productivité agricole sur le long terme.

Ainsi, un large éventail de projets et de pratiques améliorées, initiés par le Plan Maroc Vert, a permis de créer des opportunités de revenus et d'emplois, tout en améliorant la résilience de l'agriculture nationale face aux impacts du changement climatique.

L'adaptation des activités agricoles aux évolutions climatiques et aux vocations des régions

Le programme de plantations du PMV est l'une des mesures importantes visant l'atténuation du changement climatique à travers la séquestration du carbone dans le sol. Parmi les projets phares de l'agriculture solidaire dédiés aux petits agriculteurs, figurent la reconversion et l'intensification à l'arboriculture fruitière sous régime pluvial, dans les zones céréalières vulnérables.

Depuis 2008, ces cultures (oliviers, amandiers, figuiers, etc.) moins exigeantes en eau permettent de lutter en profondeur et durablement contre les effets du changement climatique, tout en améliorant de façon pérenne les revenus des populations locales.

L'objectif fixé par le Plan Maroc Vert de reconverter près de 12% de la Surface Agricole Utile en arboriculture fruitière est désormais atteint. La surface plantée en oliviers dépasse à elle seule le million d'hectares. De même, la plantation du cactus s'est étendue sur de larges surfaces et sa valorisation a été modernisée à travers la promotion de ses différents produits, tant au niveau national et international.

Tous les projets de l'agriculture solidaire sont intégrés et englobent obligatoirement des mesures, telles que les techniques de collecte des eaux pluviales, de conservation des sols et les bonnes pratiques agricoles. Le programme de plantation de près de 3 millions de plants de palmiers-dattiers à horizon 2020, dont le taux de réalisation a atteint aujourd'hui près de 40%, permet de lutter contre l'érosion des sols et d'inciter les agriculteurs à moderniser leurs plantations et leur conduite culturale avec des variétés productives et résistantes selon la nature du climat et du sol.

La stratégie de niche déployée pour les produits du terroir (huile d'argan, safran, huile d'olive, dattes, grenades, nèfles, etc.), grâce aux efforts en matière de labellisation, de valorisation et de commercialisation, assure la durabilité des revenus pour les associations locales porteuses et une meilleure reconnaissance du patrimoine national. Le chiffre d'affaire des groupements des producteurs des produits du terroir ciblés a été multiplié par 35 par rapport à la situation de 2008.

La technique de semis direct est encouragée dans les zones semi arides, notamment chez les petits agriculteurs dans plusieurs régions du Maroc. Une subvention est accordée par l'Etat pour l'acquisition par les agriculteurs de semoirs spéciaux pour ce semis direct. Les résultats de l'année 2015-2016, des plus sèches, montrent l'efficacité de cette pratique.

Une meilleure valorisation du mètre-cube d'eau utilisé dans l'agriculture

L'économie d'eau d'irrigation, placée par le PMV en tant que priorité stratégique, est une mesure opérationnelle liée au volet de sécurisation des ressources hydriques. Les programmes de maîtrise de l'eau à usage agricole ont permis un *re-engineering* des systèmes d'irrigation vers plus d'économie et de rationalisation des conduites culturales.

Depuis 2008, le Programme National d'Economie en Eau d'Irrigation a permis de doubler les surfaces équipées en micro-irrigation, pour atteindre une surface de près de 500 000 ha. L'économie en eau générée par ce programme équivaut à cinq barrages de taille moyenne. A ce rythme, l'objectif de 550 000 ha équipés en micro-irrigation à horizon 2020 devrait être atteint plus tôt que prévu.

En outre, le programme d'extension des périmètres irrigués a permis de créer de nouvelles zones sur d'importantes superficies à travers l'adduction de l'eau à partir des barrages en amont, l'aménagement des surfaces irrigables et l'accompagnement des agriculteurs pour l'équipement en système économe en eau d'irrigation à la parcelle.

Enfin, des efforts ont été fournis pour améliorer la productivité hydrique en périmètre irrigué, en encourageant les agriculteurs à privilégier les cultures à haute valeur ajoutée. Ainsi, la productivité hydrique s'est améliorée de 28% depuis 2008.

Un programme spécifique aux zones oasiennes

L'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) a été créée en vue de conduire un développement intégré global des zones oasiennes et de l'arganier. L'agence assure la coordination et la convergence requises entre les interventions sectorielles des départements ministériels et avec les organisations professionnelles et la société civile. Dans son périmètre d'intervention, l'Agence entreprend des actions concernant trois volets :

- L'amélioration de l'attractivité : généralisation de l'accès aux services de base et à l'éducation, développement d'une offre de soins de qualité, etc.
- Le renforcement de la compétitivité : valorisation des ressources agricoles, touristiques, culturelles, minières, etc.

- Préservation de l'environnement : optimisation de la gestion des ressources hydriques, lutte contre la dégradation des sols et préservation de la biodiversité.

L'ascension de l'assurance agricole

L'assurance agricole a connu un fort taux de croissance depuis 2011. En effet, dans sa nouvelle mouture initiée par le Plan Maroc Vert, l'assurance multirisques climatiques céréales, légumineuses et oléagineux a permis de :

- Généraliser la couverture à l'ensemble des communes rurales du Royaume ;
- Décliner l'offre d'assurance en cinq options permettant pour l'agriculteur de choisir le coût de son assurance en fonction du capital qu'il veut garantir ;
- Elargir la palette des risques couverts aux six principaux aléas climatiques (versus le risque sécheresse uniquement avant 2011) ;
- Elargir l'éventail des cultures couvertes, pour y intégrer les légumineuses et oléagineuses également.

Le renforcement et l'orientation des programmes de recherche agricole vers la création de variétés et de technologies adaptées

Plusieurs programmes de recherche visant à anticiper les effets liés au changement climatique ont été renforcés depuis le lancement du PMV :

- L'appui à la création variétale des céréales (blé tendre, blé dur et orge) a permis le développement de variétés demandées par les agriculteurs, à haut rendement et résistantes aussi bien à la sécheresse qu'aux principales maladies.
- L'utilisation rationnelle des engrais pour améliorer durablement la production agricole et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce sens, le programme « Carte de fertilité des sols cultivés au Maroc », couvrant aujourd'hui une surface de 6 millions d'hectares, contribue pleinement à cet objectif. Une plateforme web de recommandations en fertilisation des principales cultures pratiquées au Maroc est mise à la disposition des agriculteurs et des conseillers agricoles (www.fertimap.ma).

Par ailleurs, un programme de formation des conseillers agricoles est déployé dans les différentes régions du pays.

- Le développement des cartes de vocation agricole des terres pour utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles : ce programme a permis de délimiter de façon précise les aires de culture des principales filières agricoles, en fonction des capacités des terres, afin d'utiliser de façon optimale les ressources en eau et en sols du pays. La superficie réalisée dans le cadre de ce programme est de 7 millions d'hectares.
- L'anticipation des risques climatiques à travers le système national de suivi de la campagne agricole et de prédiction agro-météorologique des récoltes céréalières : appelé « CGMS-MAROC » (www.cgms-maroc.ma), ce système permet de suivre l'état des céréales en fonction de l'évolution de la saison agricole et de prévoir les récoltes de façon précoce, à partir d'images satellitaires et des données météorologiques collectées.
- Le semis direct fait l'objet de recherches pour développer l'itinéraire technologique intégrant cette technique qui permet une agriculture dite « intelligente », contribuant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre tout en augmentant la production agricole en conditions climatiques sèches.

Des programmes spécifiques et innovants en matière de conseil agricole, pour généraliser l'usage des bonnes pratiques agricoles parmi les agriculteurs

Un nouveau dispositif de conseil agricole a été mis en place pour accompagner efficacement la mise en œuvre du Plan Maroc Vert. Ce dispositif pluriel repose sur trois idées fortes :

- La redynamisation du rôle de l'Etat, en tant que garant d'un service public de proximité pour les agriculteurs, notamment les petits ;
- Le développement du conseil agricole privé organisé ;
- L'implication et la responsabilisation des professionnels des filières agricoles.

Ainsi et en vue d'encadrer et d'accompagner les agriculteurs en matière de techniques de production, de valorisation, de commercialisation et de diffusion des résultats de recherche appliquée et des connaissances agricoles, plusieurs outils sont aujourd'hui déployés :

- Le village itinérant du Conseil Agricole : Un nouveau concept fondé sur les idées fortes de la proximité et de la mobilisation des différents partenaires institutionnels et professionnels. De nombreuses étapes sont réalisées annuellement au profit de milliers d'agriculteurs hommes et femmes.
- Les écoles aux champs permettant le transfert de techniques et de connaissances par l'expérience et la démonstration. Visant un travail de proximité et de détail, des centaines d'écoles aux champs sont réalisées chaque année dans toutes les régions agricoles et pastorales au profit des agriculteurs.
- Un centre d'appels permanent permettant de répondre aux questions des agriculteurs sur des thématiques spécifiques (subventions, assurance, mesures sanitaires, etc.) et de faire remonter les informations émanant des agriculteurs pour une meilleure orientation des actions de conseil.
- L'organisation de nombreux voyages d'études au profit de milliers d'agriculteurs et la participation aux manifestations agricoles nationales et internationales.

Une loi instituant et organisant le conseil agricole privé a été adoptée pour fixer les règles de reconnaissance du conseiller privé. Toutes les procédures de mise en œuvre des dispositions de cette loi ont été implémentées et la délivrance de certificat d'accréditation a commencé en 2016.

Organisation professionnelle et contractualisation avec la profession

Le PMV, dont la mise en œuvre se poursuit à travers de nombreux programmes et projets, est une stratégie qui implique l'ensemble des acteurs du secteur agricole, faisant de l'approche chaîne de valeur un choix stratégique pour la mise à niveau et la modernisation des filières de production.

Ce choix a été matérialisé par la mise en place d'un cadre contractuel et de partenariat entre l'Etat et les organisations professionnelles à travers la signature de contrats-programmes entre le Gouvernement et les fédérations interprofessionnelles qui concernent quatorze filières de production végétale et cinq filières de production animale.

Un texte de loi, adopté en 2012, régleme les fédérations interprofessionnelles agricoles et halieutique a été mis en œuvre. Comme le prévoit ce texte, toutes les fédérations interprofessionnelles sont réunies dans une association : la Confédération Marocaine de l'Agriculture et de Développement Durable (COMADER). La COMADER et ses dix-neuf fédérations interprofessions actuelles sont des interlocuteurs essentiels représentant la profession.

Les retombées de ces contrat-programmes sont très positives et constituent des mécanismes qui facilitent l'engagement des professionnels, leur implication et dynamisme. Ils ont également permis de finaliser des bases pour des approches public-privé notamment en matière de mobilisation des financements et de responsabilisation des acteurs.

ANNEXE

Le programme d'intervention pour gérer les effets induits de sécheresse

Protection des ressources animales

Le cheptel d'un pays est un capital qui se construit au fil des années, notamment à travers l'amélioration génétique des races, leur adaptation aux conditions locales, l'encadrement sanitaire, l'organisation des circuits de valorisation des produits, ainsi qu'un système fourrager. L'effet de sécheresses prolongées est immédiat et peut avoir des conséquences dramatiques sur l'alimentation, l'état sanitaire et, par conséquent, l'effondrement des prix des animaux. La protection du cheptel en conditions de sécheresse nécessite donc des interventions immédiates en particulier sur la disponibilité des aliments, de l'eau pour l'abreuvement et sur le renforcement des programmes de vaccination dans les régions affectées.

Les objectifs de cette composante qui ciblent la sauvegarde du cheptel et la préservation de la valeur ajoutée du secteur de l'élevage sont résumés comme suit :

- Protéger le potentiel reproducteur des 28 millions de têtes du cheptel national;
- Stabiliser les cours des animaux;
- Garantir un approvisionnement normal du marché en produits d'animaux et animaux sur pieds;
- Réduire la pression du cheptel sur les ressources naturelles.

Ces objectifs ont été déclinés en un ensemble de mesures déployées dans le temps et dans l'espace selon l'évolution des conditions climatiques et l'ampleur des besoins.

Approvisionnement à guichet ouvert du marché sur tout le territoire national en orge à prix ciblé

L'Etat s'est chargé d'augmenter considérablement les quantités d'orge mises sur le marché national afin de contenir les augmentations des prix de l'orge et des produits de substitution, préserver le pouvoir d'achat des petits éleveurs et les inciter à conserver et sauvegarder leur cheptel. Cette opération est destinée à tous les éleveurs (ovins, caprins, bovins, camélins). L'orge, d'origine locale ou importée, a été soutenue par l'Etat pour être vendue dans toutes les régions du Maroc aux éleveurs, à un prix ciblé soutenu par l'Etat de 2,00 dirhams marocains par kilogramme (Dh/Kg) au lieu de 3 Dh/Kg sur le marché.

Adoptant une démarche de vente à guichet ouvert et la nécessité d'approvisionner tout le territoire en assurant au mieux la proximité des éleveurs pour en faciliter l'accès notamment aux petits éleveurs et dans les zones excentriques, un réseau de centres de vente d'orge couvrant la totalité des provinces du Royaume a été fixé.

Pour garantir l'accès des petits éleveurs à l'orge au prix ciblé, dans chaque province, le transport depuis les centres de vente jusqu'aux zones excentrées (communes) a été pris en charge par l'Etat. Ces zones excentrées sont enclavées ou isolées des centres d'approvisionnement et des principales voies de distribution d'aliments de bétail, où les coûts et les risques inhérents à l'acheminement restreignent l'offre et renchérissent les prix de vente aux éleveurs.

L'opération est pilotée à travers les marchés lancés par l'Office national interprofessionnel (ONICL) pour choisir les opérateurs par concurrence sur la base d'un cahier de charges garantissant l'approvisionnement de toutes les régions selon l'organisation établie. Une procédure de suivi de chaque centre de vente par les services régionaux, provinciaux et locaux du département de l'agriculture ou sous sa tutelle a été mise en place afin de garantir le prix ciblé, la transparence, la veille à la disponibilité de l'orge et assurer la vente aux éleveurs.

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Maroc a spécialement mis à la disposition des agriculteurs une ligne de crédit avec des facilités de financement pour les aider, en cas de besoin, à acquérir l'orge au prix ciblé.

Approvisionnement du marché sur tout le territoire national en aliments composés destiné aux bovins

Des aliments composés ont été également mis sur le marché à un prix fixe soutenu pour le maintien des performances de production de l'élevage bovin. Afin de cibler les éleveurs du cheptel bovin, la procédure de vente repose sur la base de données du Système National d'Identification et de Traçabilité du cheptel (SNIT). Le SNIT du bétail national bovin, réalisé en 2015 par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA), permet aujourd'hui d'identifier, grâce à un système de boucles électroniques, tout le cheptel bovin composé d'environ 3 millions de têtes. Ce système a contribué à la réussite de cette opération à travers un meilleur ciblage des éleveurs bovins, une transparence totale de l'opération et un raccourcissement des délais.

Le renforcement des moyens d'abreuvement du cheptel

Cette opération porte sur la densification du réseau existant de points d'eau dans toutes les zones à élevage, à travers la construction de nouveaux points, l'aménagement et l'assainissement de points d'eau existants, l'acquisition de citernes d'eau et la prise en charge des frais de fonctionnement des camion-citernes existants. Sur la base des besoins soigneusement évalués par les services régionaux, les budgets nécessaires ont été délégués aux directions régionales qui se chargent de l'opération dans leurs zones d'actions.

La protection sanitaire du cheptel

La vulnérabilité du cheptel face à certaines maladies s'accroît en période de déficit pluviométrique. Par conséquent, il a été procédé au traitement et à l'administration gratuite de vaccins protégeant les animaux d'élevage contre les maladies parasitaires internes et externes et contre les entérotoxiémies. L'effectif concerné par ces opérations est réparti sur l'ensemble du territoire national et comprend 24 millions d'ovins-caprins et 180 000 têtes de camélins.

Protection des ressources végétales

L'irrigation des jeunes plantations d'arboriculture fruitière sous régime pluvial

Depuis le démarrage du Plan Maroc Vert, de larges superficies ont été plantées en arboriculture fruitière, dans le cadre des programmes de reconversion et de densification prônés par l'agriculture solidaire, ciblant les petites exploitations. Les jeunes plantations de moins de cinq ans ont bénéficié, dans le cadre de ce programme, des irrigations d'appoint à compter du printemps selon les besoins.

La sécurisation de la disponibilité des semences certifiées pour la campagne suivante

La sécurisation de la multiplication des semences certifiées de céréales pour la campagne prochaine est une priorité assurée en grande partie par les multiplicateurs dans les périmètres irrigués. Dans le cadre du suivi de la gestion de l'irrigation dans ces périmètres, une priorité a été accordée aux champs de multiplication.

La sécurisation de la production en périmètres irrigués

Dans les périmètres irrigués qui permettent de protéger la valeur ajoutée agricole et les postes d'emplois en année difficile, il a été procédé à un encadrement intensif pour optimiser l'irrigation afin d'assurer le bon déroulement de saison de production tout en veillant à garantir le démarrage de la prochaine campagne agricole. En effet, bien que le taux de remplissage des barrages soit satisfaisant, le manque de nouveaux apports appelle à une optimisation des usages, à travers:

- L'encadrement intensif des cultures en irrigué, en accordant la priorité à certaines cultures dont les fruits et légumes et les semences certifiées;
- La réservation d'un volume d'eau suffisant pour le démarrage de la campagne agricole suivante;
- Le renforcement de la coordination au sein des Comités mixtes de l'eau pour une gestion intégrée des ressources hydriques;
- La conduite de campagnes de sensibilisation élargies en appel à la réduction des pertes d'usage.

L'indemnisation dans les meilleurs délais des agriculteurs sinistrés, souscripteurs à l'assurance céréalière multirisques

L'assurance agricole a joué cette année un rôle important avec l'indemnisation des agriculteurs sinistrés, souscripteurs aux polices d'assurance céréalière multirisques dans les délais optimisés. La compagnie d'assurance MAMDA s'est engagée à procéder à l'indemnisation des agriculteurs sinistrés, souscripteurs à l'assurance céréalière multirisques, dès début mai et au plus tard fin juin, bien avant la fin de la saison et plus tôt qu'en année normale. Pour y parvenir, le processus d'évaluation technique de terrain a été déclenché plus tôt que d'habitude.

L'encouragement de la reconversion aux cultures de printemps

Dans certaines régions où les conditions climatiques de printemps ont été relativement favorables, un programme des principales cultures de printemps (maïs, pois chiche, tournesol et haricot) a été engagé. Afin d'en encourager l'exécution, trois mesures interdépendantes ont été menées:

- Un programme de sensibilisation et d'encadrement, invitant les agriculteurs à se reconvertir aux cultures de printemps pour compenser les pertes subies sur les cultures céréalières;
- La fourniture des besoins semenciers pour accompagner le programme de culture de printemps;
- L'offre de financement du Crédit Agricole du Maroc, à travers le produit dédié « Filaha Rabiya » pour permettre aux agriculteurs de faire face aux frais de mise en place et d'entretien des cultures de printemps.

Maintien des équilibres dans le Monde Rural

La mise en œuvre de projets d'agriculture solidaire au bénéfice des populations locales

De nouveaux projets créateurs d'emplois et générateurs de revenus pérennes ont été engagés dans le cadre de l'agriculture solidaire, l'un des piliers du Plan Maroc Vert. Ces projets, dont l'architecture a été arrêtée en étroite concertation avec les populations locales bénéficiaires portent au titre de la campagne 2015-16 sur une superficie de près de 100 000 ha.

Amélioration de l'accès des populations rurales à l'eau potable

Cette opération vise le renforcement de l'approvisionnement en eau potable des zones rurales déficitaires et vise la desserte de villages ruraux en eau potable à travers la fourniture de citernes, camions-citernes, outillages et équipements nécessaires au transport et stockage de l'eau.